



Annexe réglementaire

3.3.5 - Élément de patrimoine surfacique

Version arrêtée
19 février 2026

PLUiH
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
et d'Habitat

Rappel réglementaire

Article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.

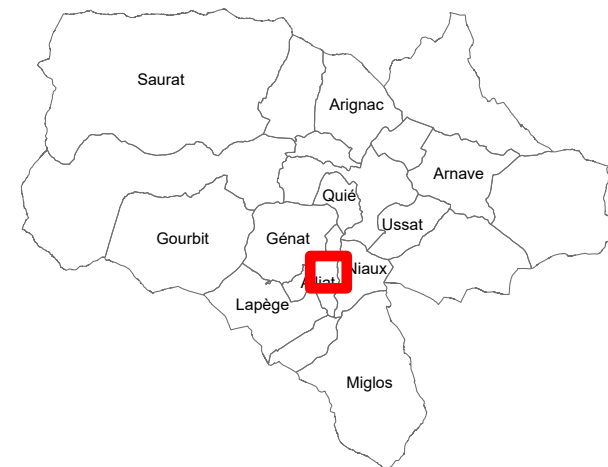
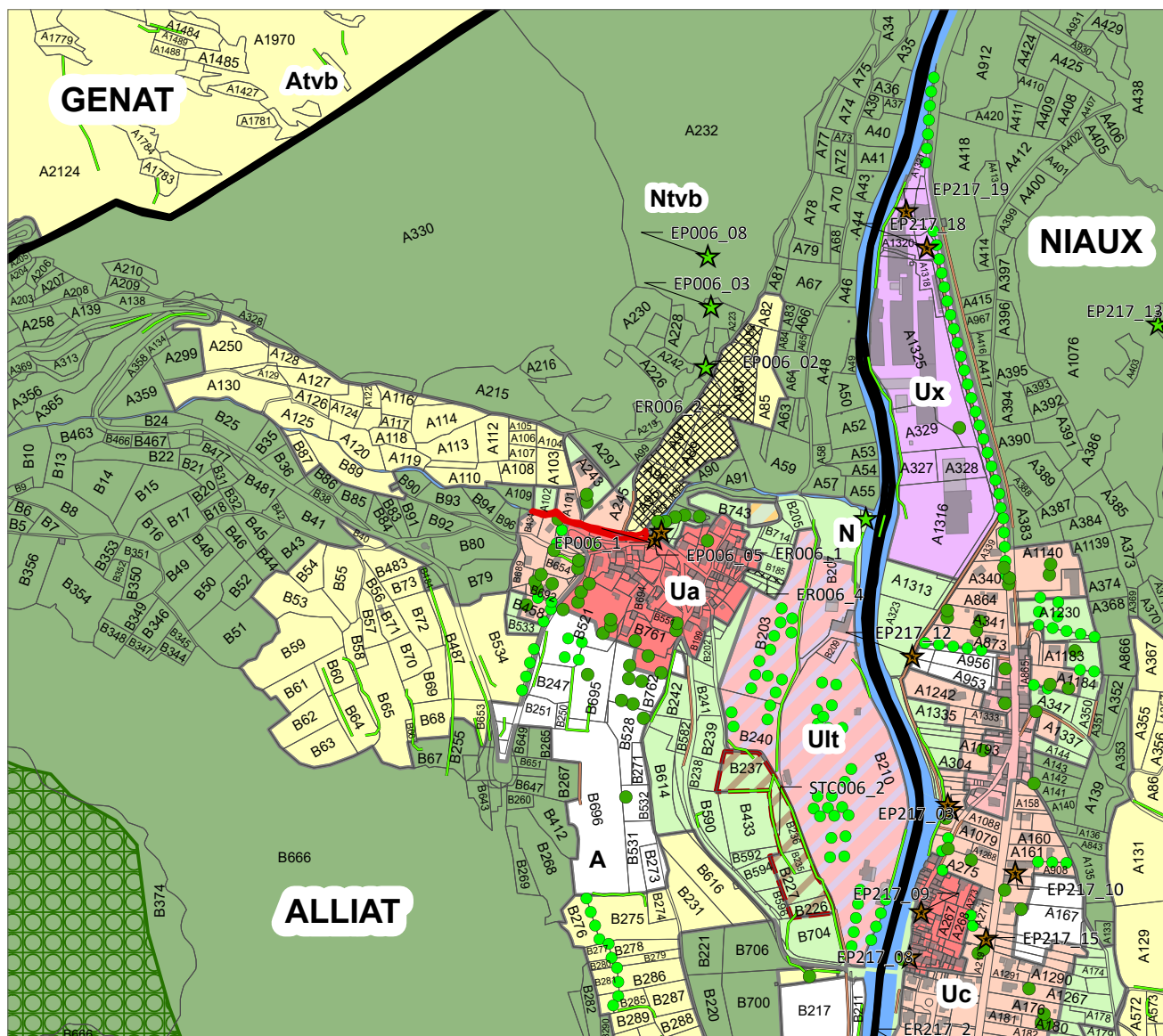
Description

Le recensement des éléments du patrimoine s'est effectué durant une grande partie de l'élaboration du PLUi-H. Les élus communaux ont été sollicités pour participer à ce recensement et fournir les données nécessaires.

Le présent document liste l'ensemble des éléments de patrimoine surfaciques sur le territoire

Identite des Elements remarquables du paysage	
Numéro : EP006_1	
Commune : ALLIAT	
Surface : 636 m2	
Libellé : Zone humide	

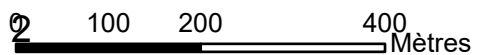
Libellé : Zone humide



Legende

-  Élément remarquable du paysage (L151-19)
-  Élément remarquable du paysage (L151-23)
-  Arbre remarquable
-  Alignement d'arbres
-  Élément remarquable du paysage
-  Élément remarquable du paysage
-  Élément remarquable du paysage (L151-23)
-  Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
-  Emplacement réservé

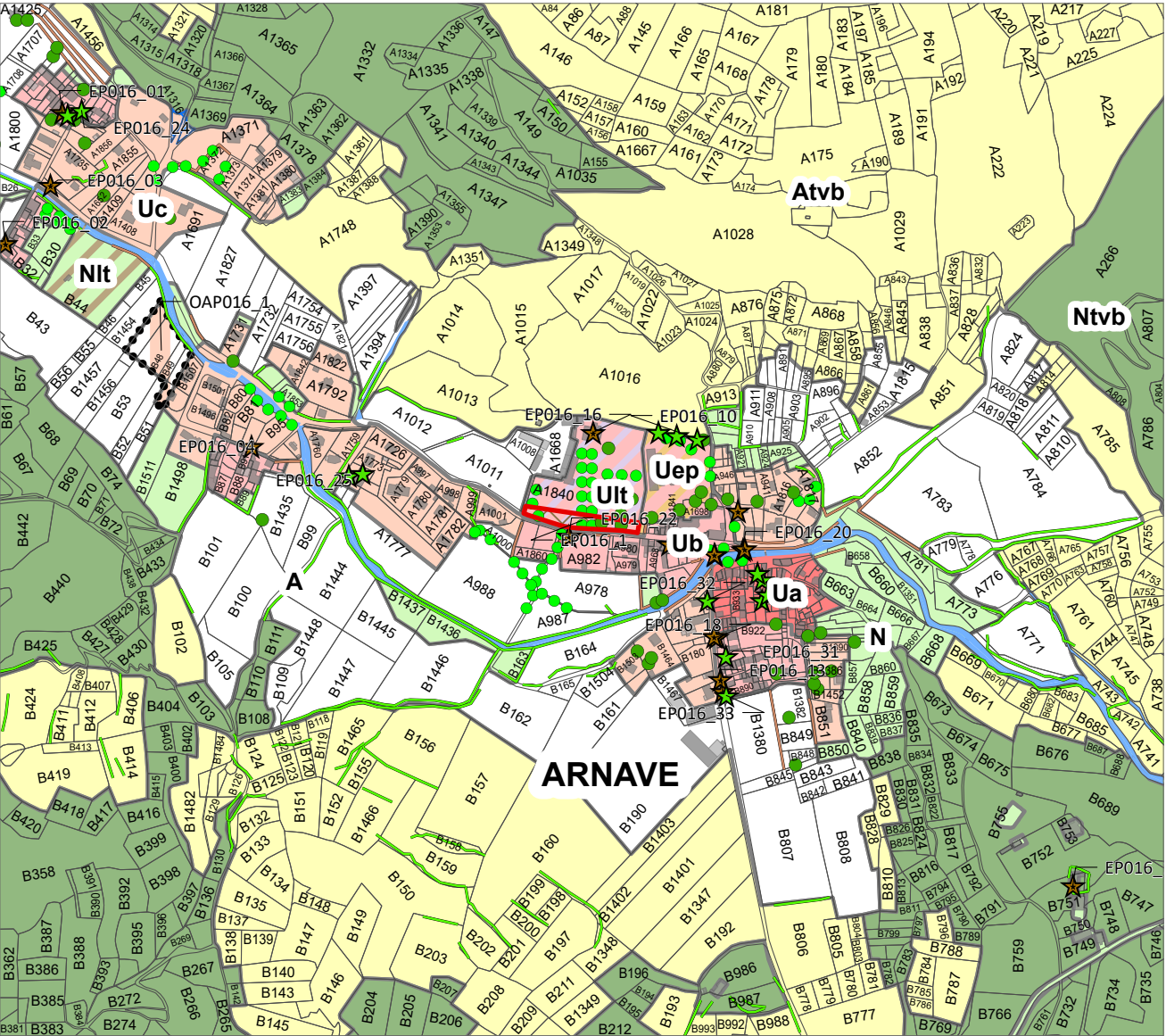
 Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) : Secteur en zone A ou N pouvant accueillir des constructions pour un projet déterminé et relevant de l'intérêt général du PLUIH



Source : DGFIP 2025 et IGN
version arrêtée - 19 février 2026

Identité des Elements remarquables du paysage
Numéro : EP016_1 Commune : ARNAVE Surface : 1973 m2 Libellé : Parc avec mur classé

Libellé : Parc avec mur classé



Légende

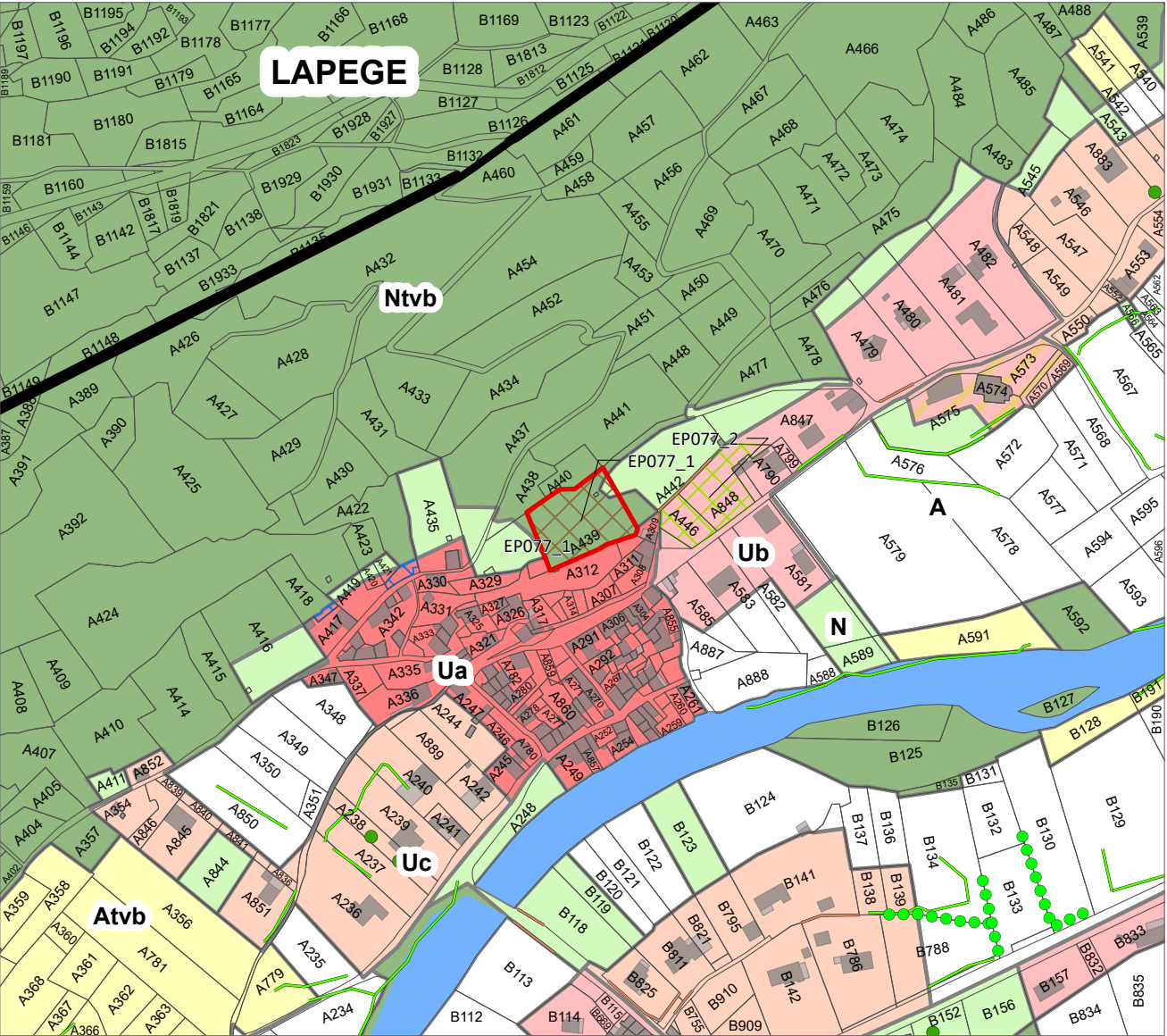
- ★ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Élément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Élément remarquable du paysage
- Élément remarquable du paysage
- OAP
- ⊠ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ▢ Trame verte et bleue en zone urbaine

-  Élément remarquable du paysage (L151-19)
-  Élément remarquable du paysage (L151-23)
-  Arbre remarquable
-  Alignement d'arbres
-  Élément remarquable du paysage
-  Élément remarquable du paysage
-  OAP
-  Élément remarquable du paysage (L151-19)
-  Trame verte et bleue en zone urbaine



Identité des Elements remarquables du paysage Numéro : EP077_1 Commune : CAPOULET-ET-JUNAC Surface : 1783 m2 Libellé : Chateau XII et XIII siècle en ruine

Libellé : Château XII et XIII siècle en ruine



Legende

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Élément remarquable du paysage
- Élément remarquable du paysage
- ▨ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ▨ Élément remarquable du paysage (L151-23)
- ▭ Trame verte et bleue en zone urbaine

-  Arbre remarquable
-  Alignement d'arbres
-  Elément remarquable du paysage
-  Elément remarquable du paysage
-  Elément remarquable du paysage (L151-19)
-  Elément remarquable du paysage (L151-23)
-  Trame verte et bleue en zone urbaine



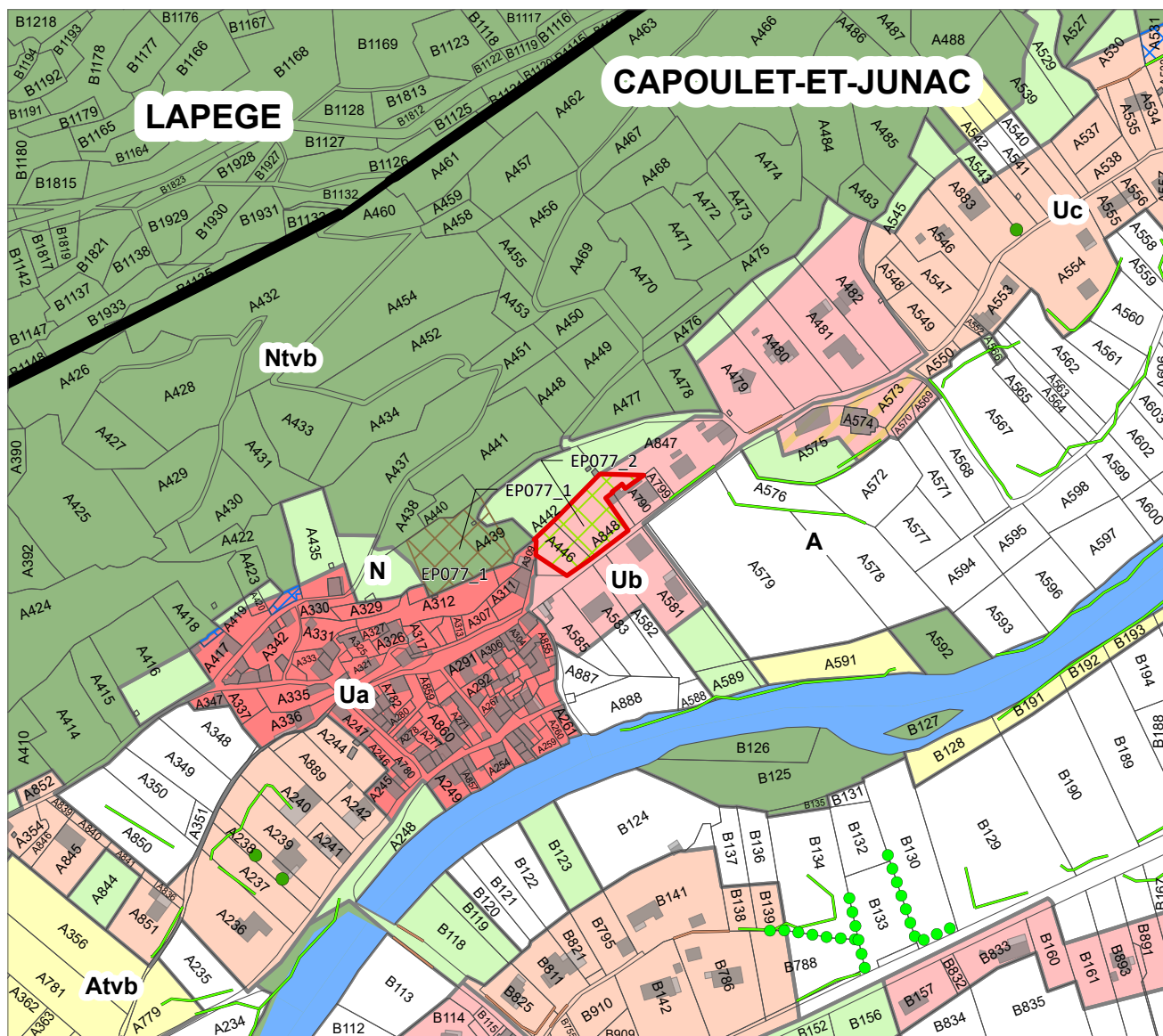
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP077_2

Commune : CAPOULET-ET-JUNAC

Surface : 1561 m2

Libellé : Elément remarquable du paysage



Légende

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Trame verte et bleue en zone urbaine

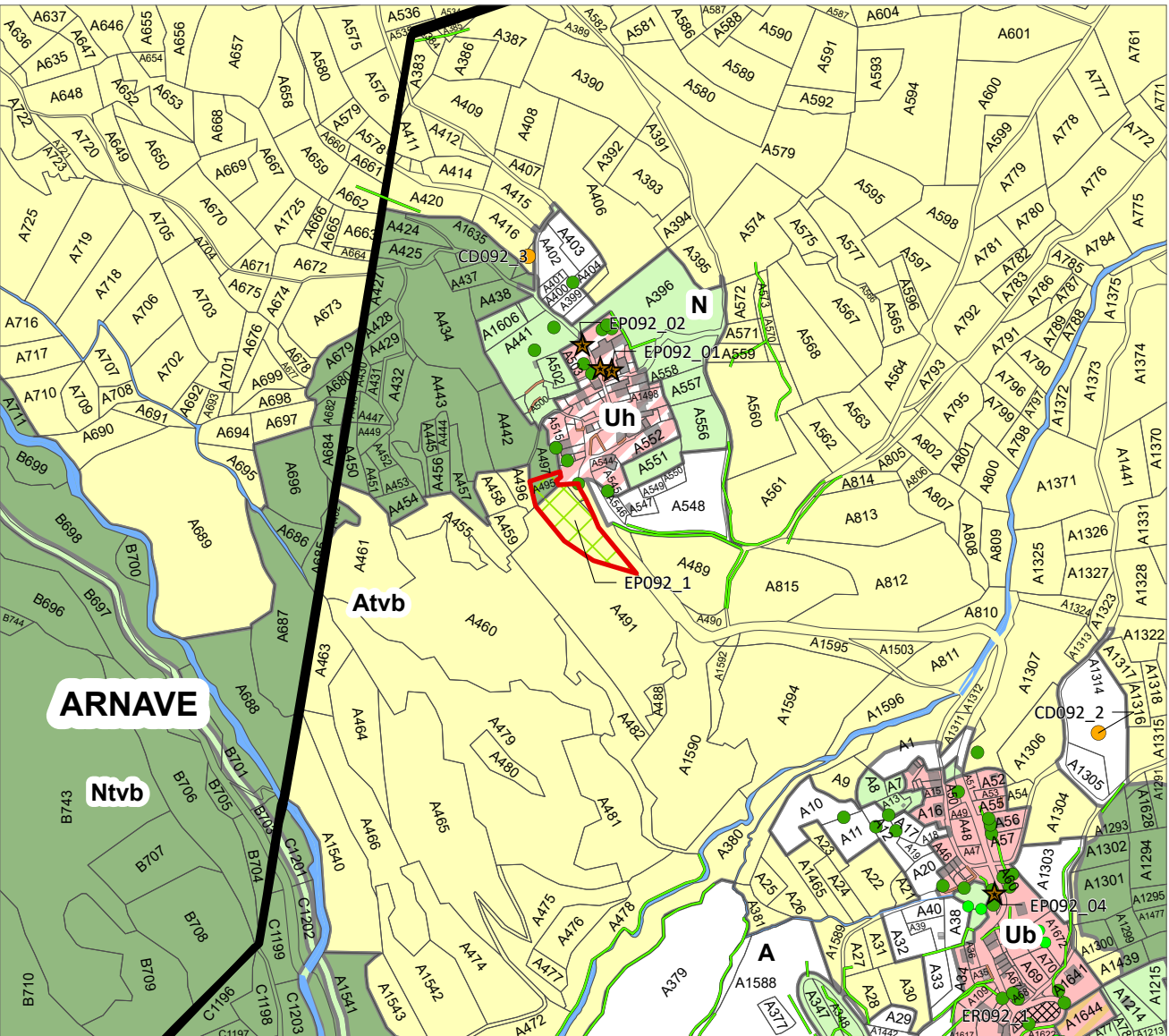
0 45 90 180 Mètres



Source : DGFIP 2025 et IGN
version arrêtée - 19 février 2026

Identité des Elements remarquables du paysage
Numéro : EP092_1 Commune : CAZENAVE SERRES ET ALLENS Surface : 2628 m2 Libellé : Modalité de gestion : taille des arbres pour point de vue

Libellé : Modalité de gestion : taille des arbres pour point de vue



Légende

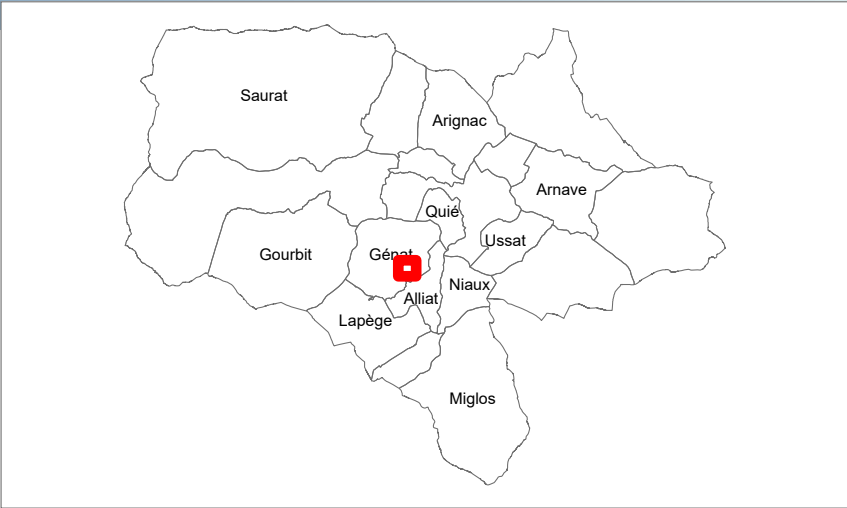
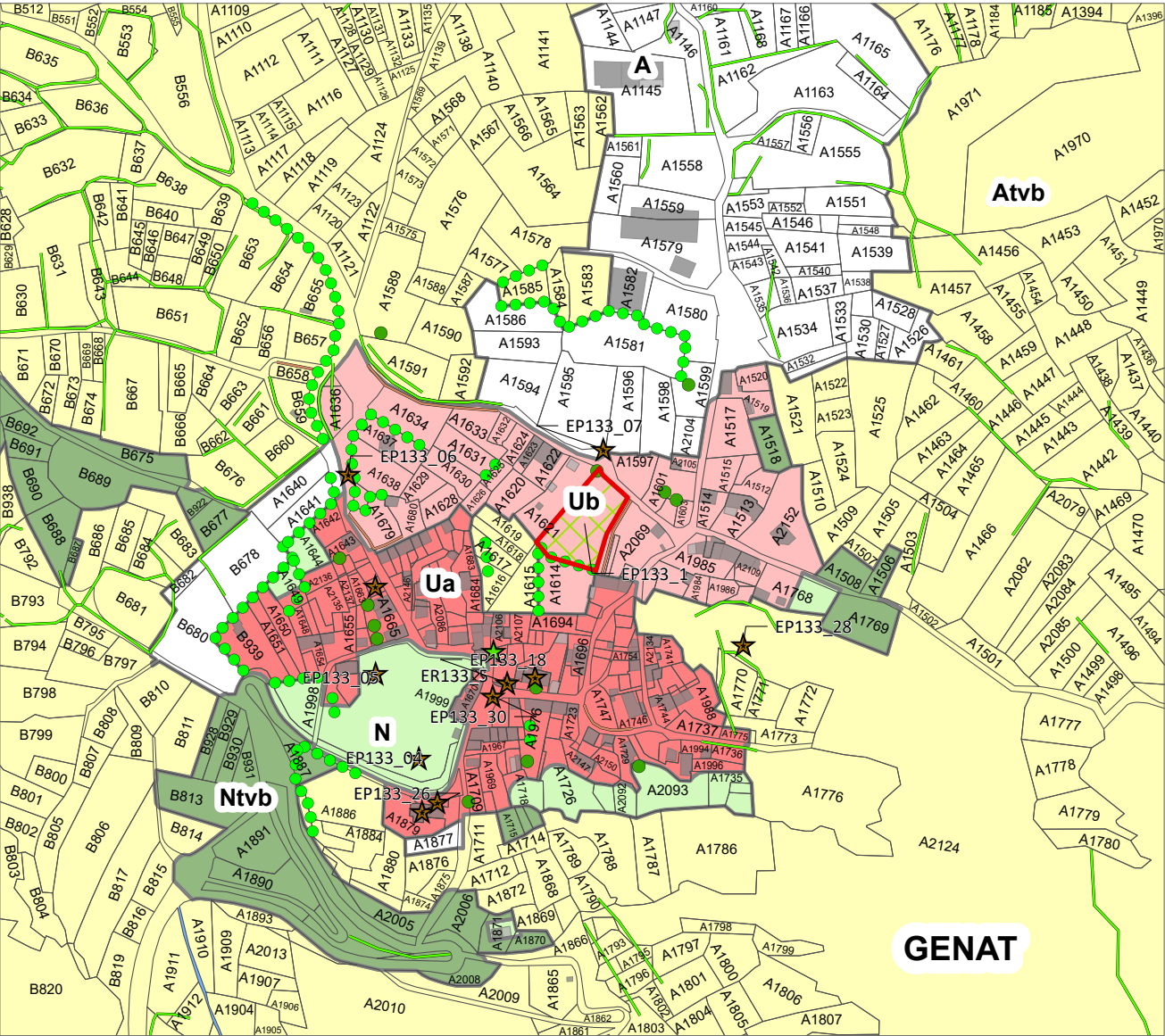
-  Bâtiment pouvant changer de destination (CD) : bâtiment existant en zone A ou N en pouvant changer de destination et donc être rénové
-  Élément remarquable du paysage (L151-19)
-  Arbre remarquable
-  Alignement d'arbres
-  Élément remarquable du paysage
-  Élément remarquable du paysage
-  Élément remarquable du paysage (L151-23)
-  Emplacement réservé

-  Bâtiment pouvant changer de destination (CD) : bâtiment existant en zone A ou N en pouvant changer de destination et donc être rénové
-  Elément remarquable du paysage (L151-19)
-  Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
-  Elément remarquable du paysage
-  Elément remarquable du paysage
-  Elément remarquable du paysage (L151-23)
-  Emplacement réservé



Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP133_1
Commune : GENAT
Surface : 1623 m2
Libellé : Travée paysagère à protéger



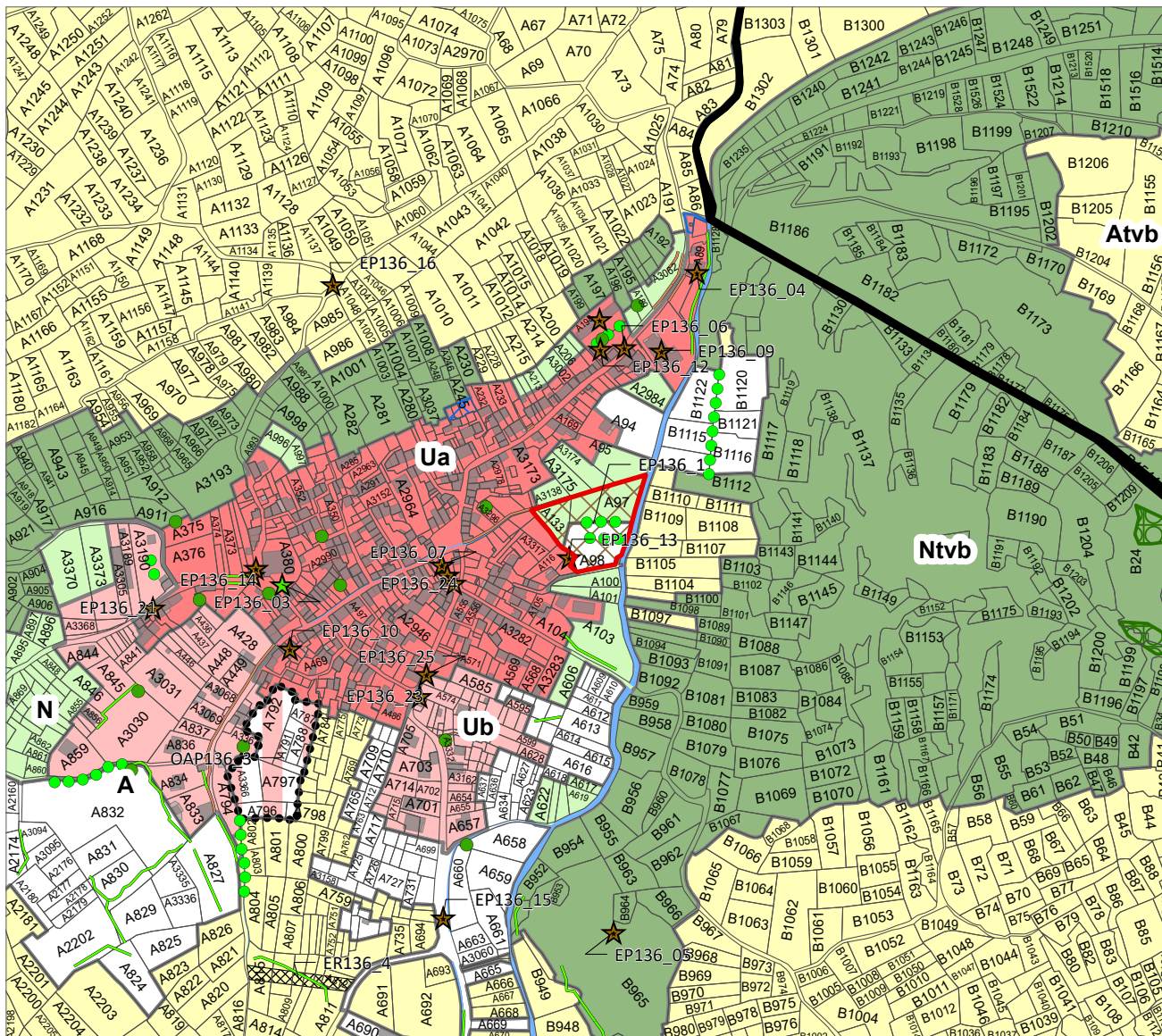
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- ⊠ Emplacement réservé



Identité des Elements remarquables du paysage
Numéro : EP136_1 Commune : GOURBIT Surface : 3407 m2 Libellé : Terrain de jeux

Libellé : Terrain de jeux



Légende

- ★ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Élément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Élément remarquable du paysage
- Élément remarquable du paysage
- OAP
- ⊠ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ⊠ Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- ⊠ Emplacement réservé
- ⬜ Trame verte et bleue en zone urbaine

- ★ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Élément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Élément remarquable du paysage
- Élément remarquable du paysage
- OAP
- Élément remarquable du paysage (L151-19)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



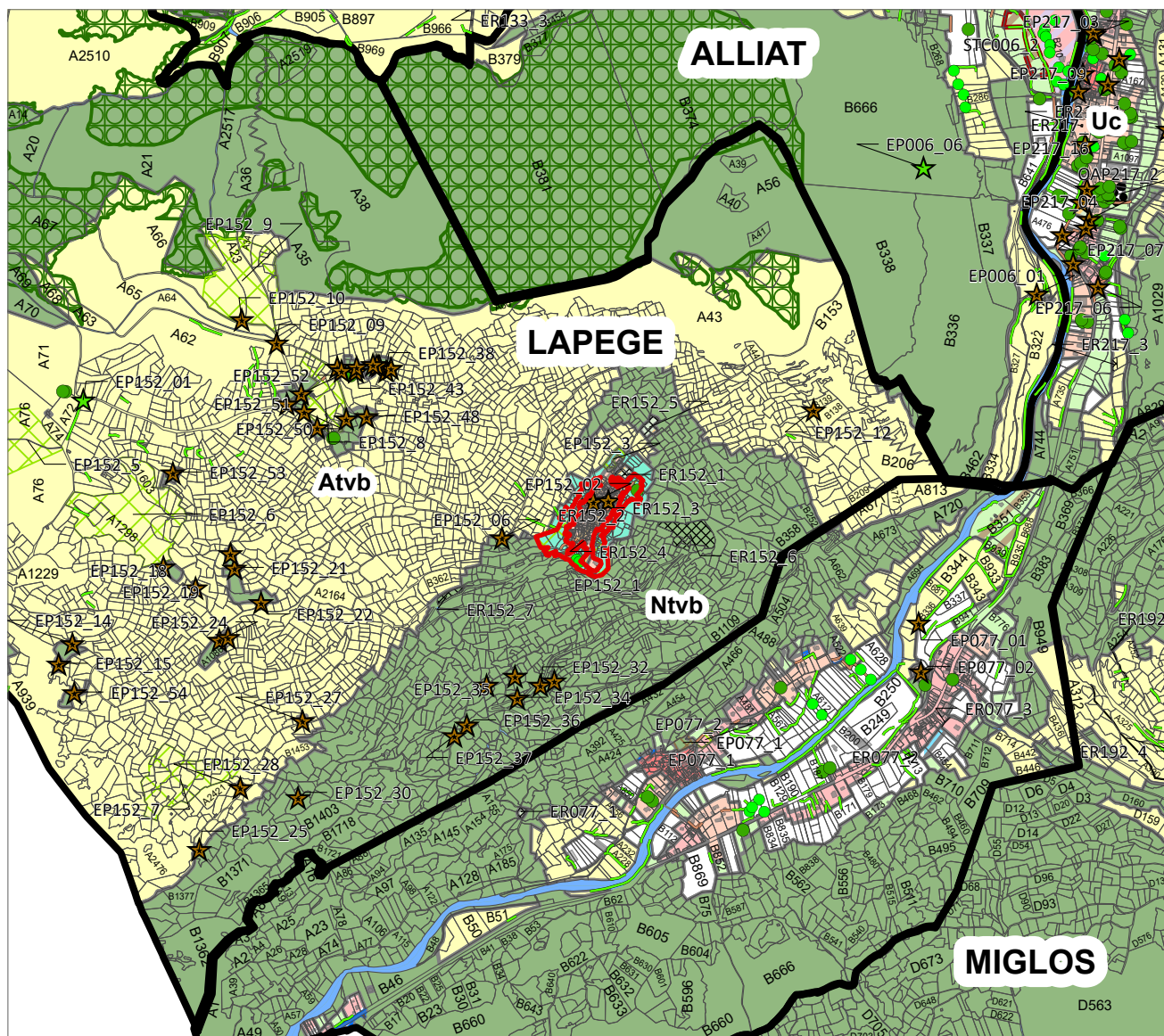
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_1

Commune : LAPEGE

Surface : 27062 m2

Libellé : Préservation des jardins



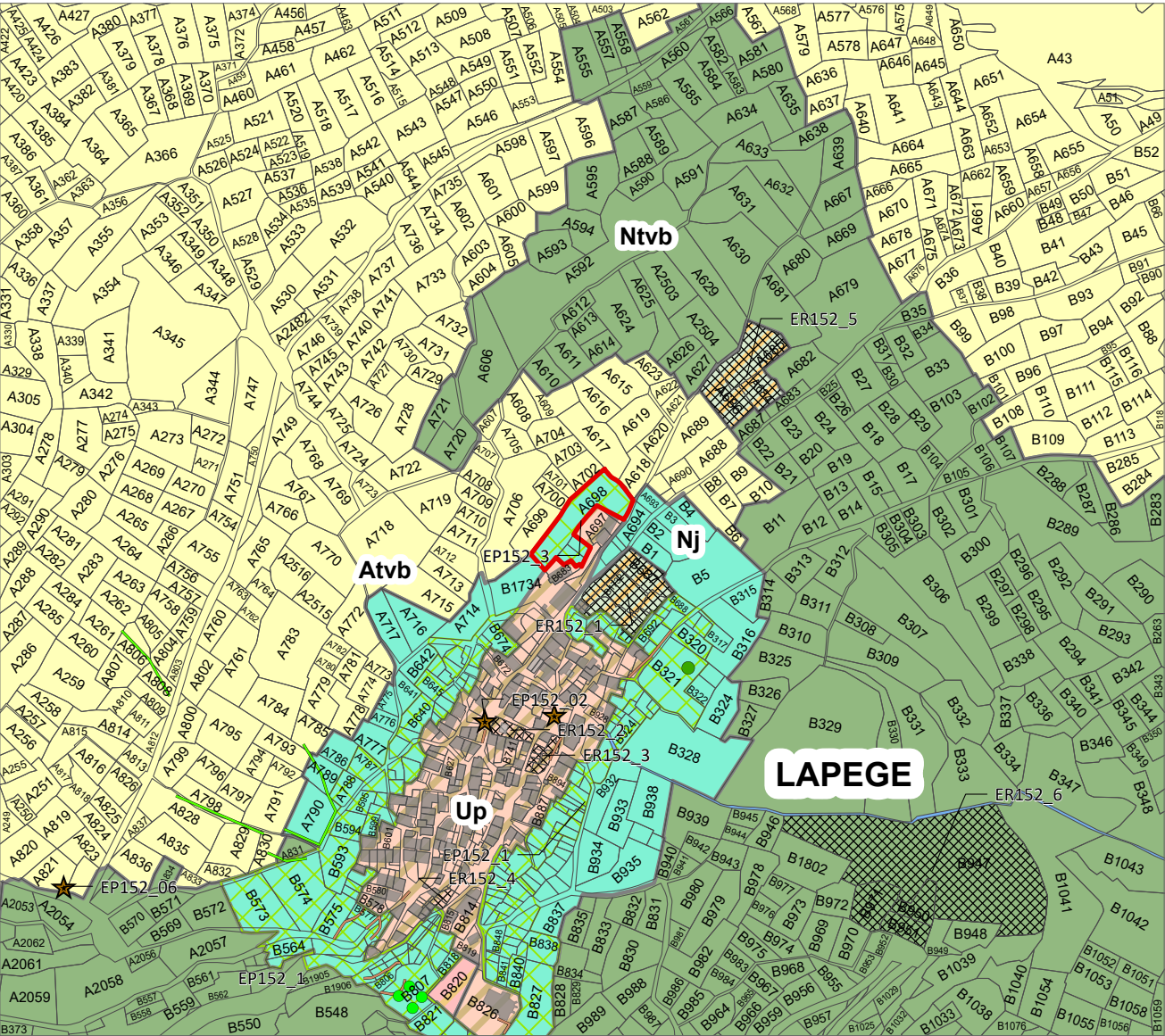
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- OAP
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) : Secteur en zone A ou N pouvant accueillir des constructions pour un projet déterminé et relevant de l'intérêt général du PLUIH
- Trame verte et bleue en zone urbaine



Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_3
Commune : LAPEGE
Surface : 1766 m2
Libellé : Préservation des jardins



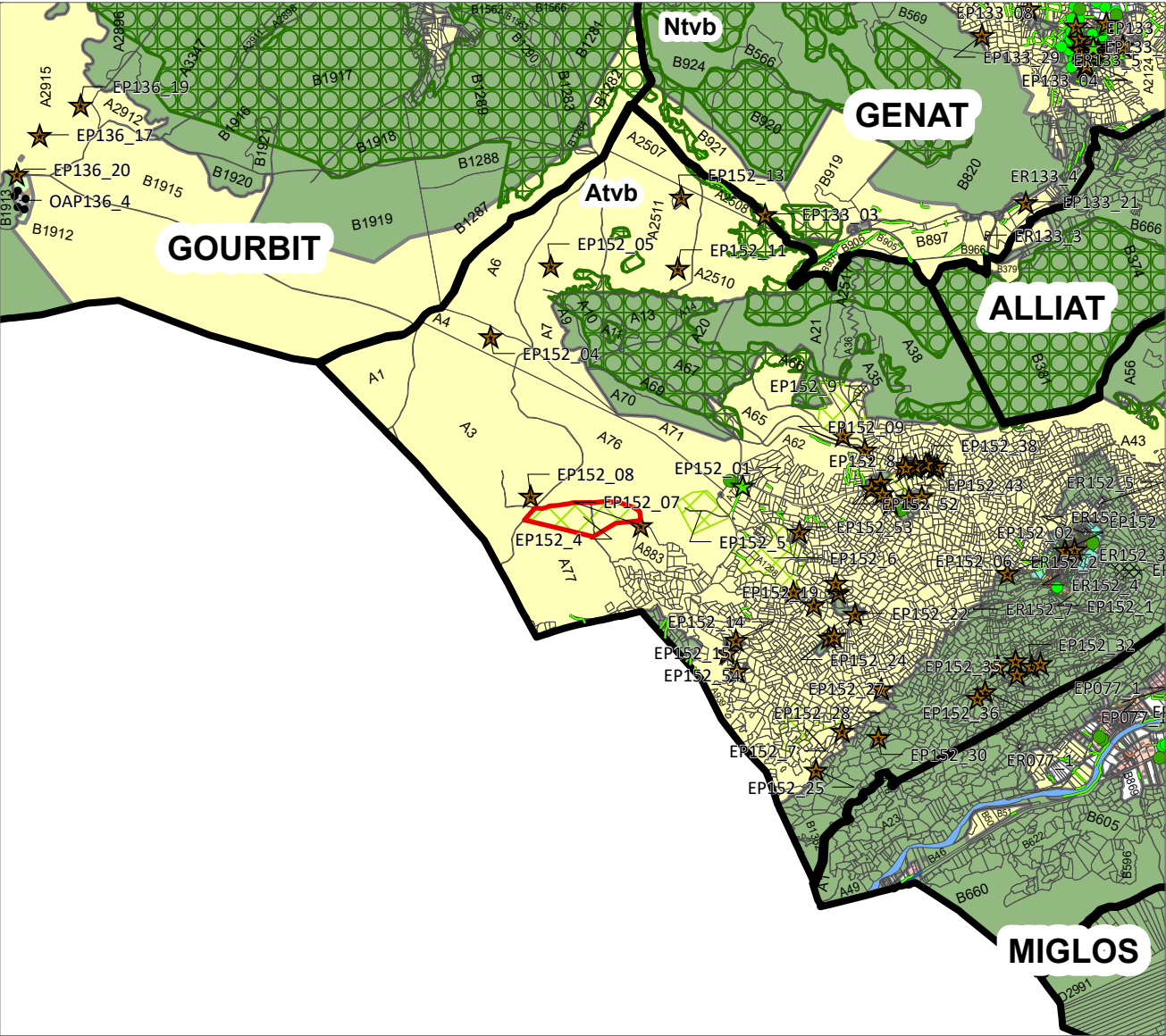
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Emplacement réservé



Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_4
Commune : LAPEGE
Surface : 62980 m2
Libellé : Elément remarquable du paysage



Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- OAP
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



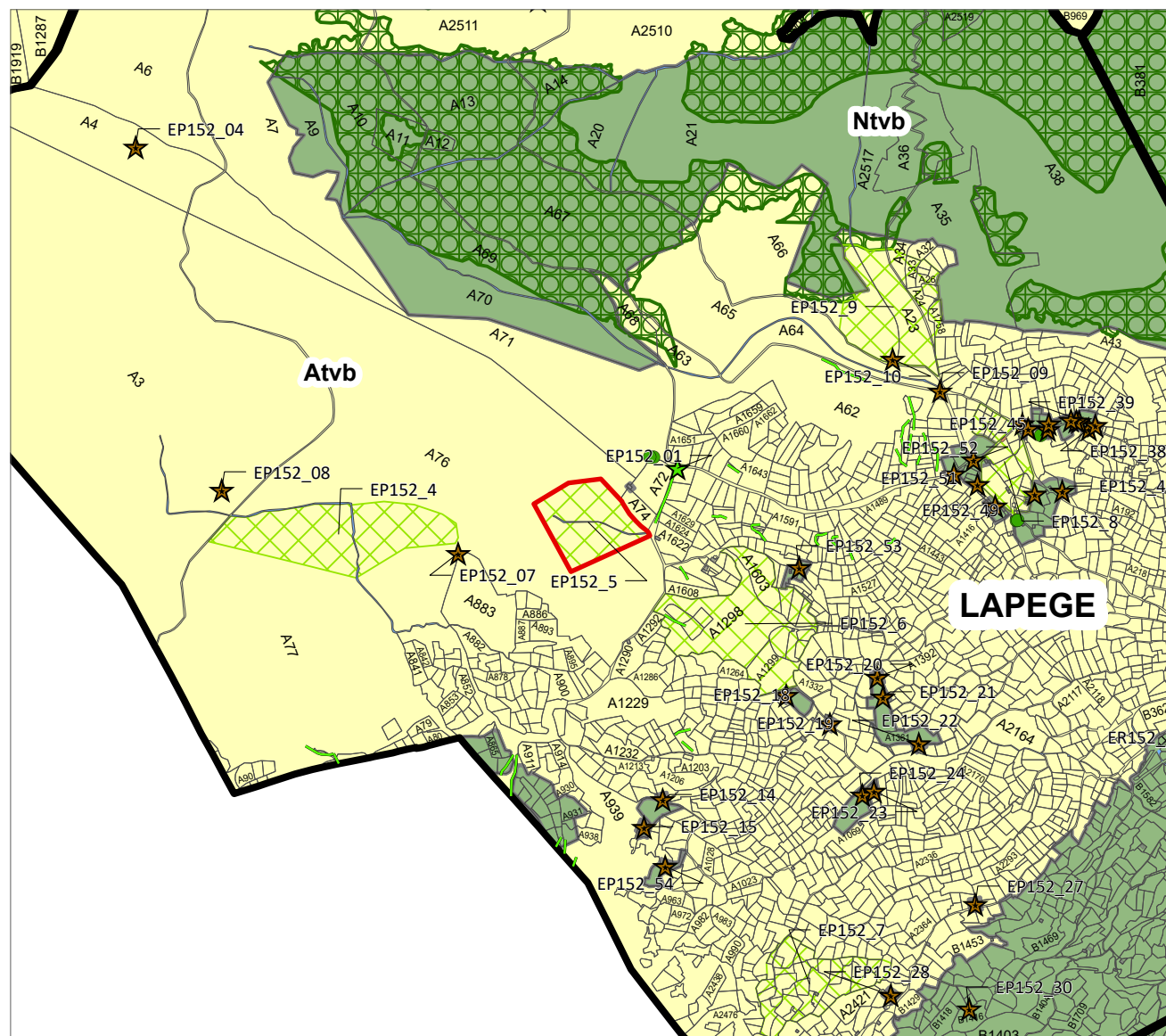
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_5

Commune : LAPEGE

Surface : 32926 m2

Libellé : Elément remarquable du paysage



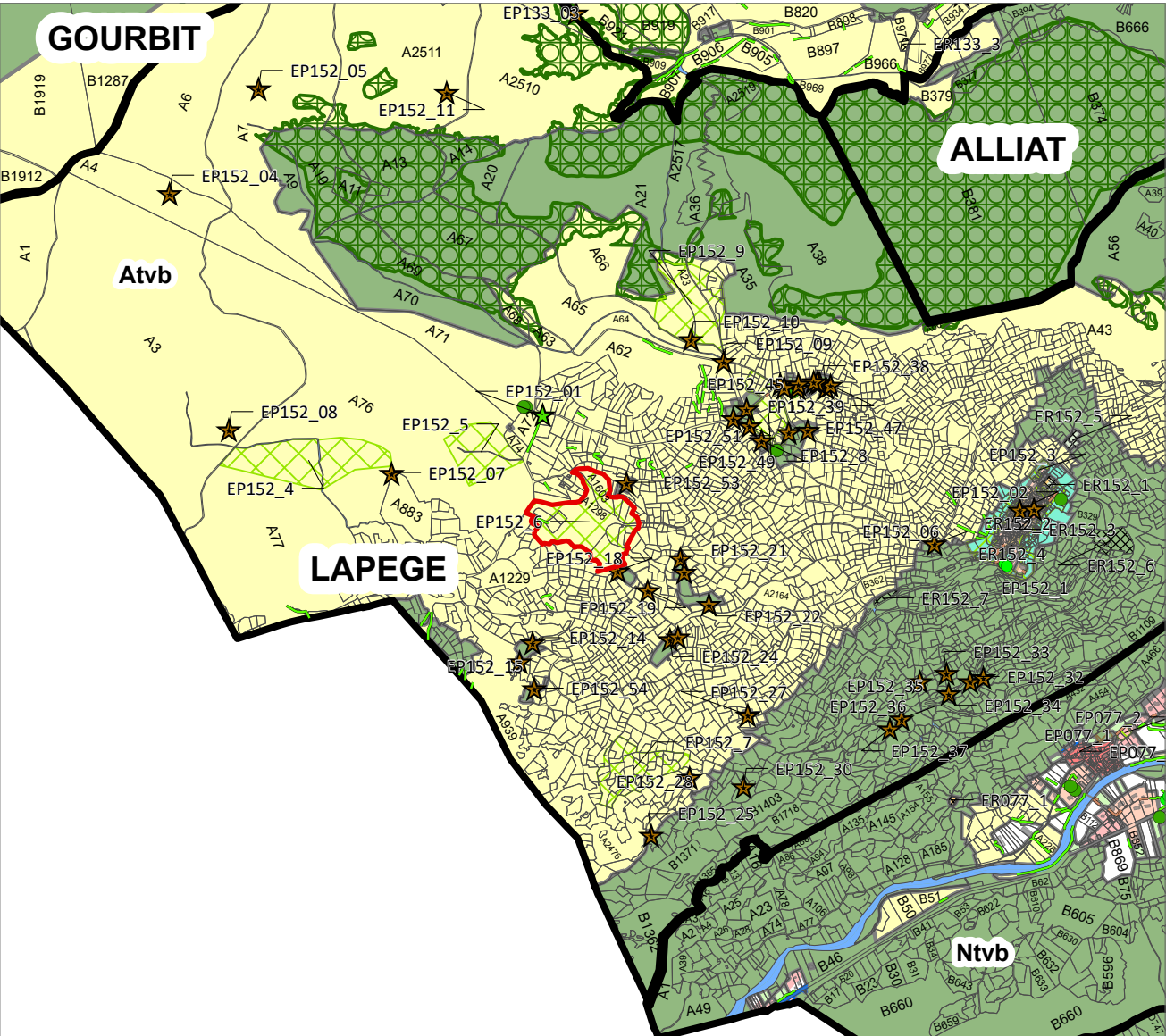
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé



Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_6
Commune : LAPEGE
Surface : 66190 m2
Libellé : Elément remarquable du paysage



Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



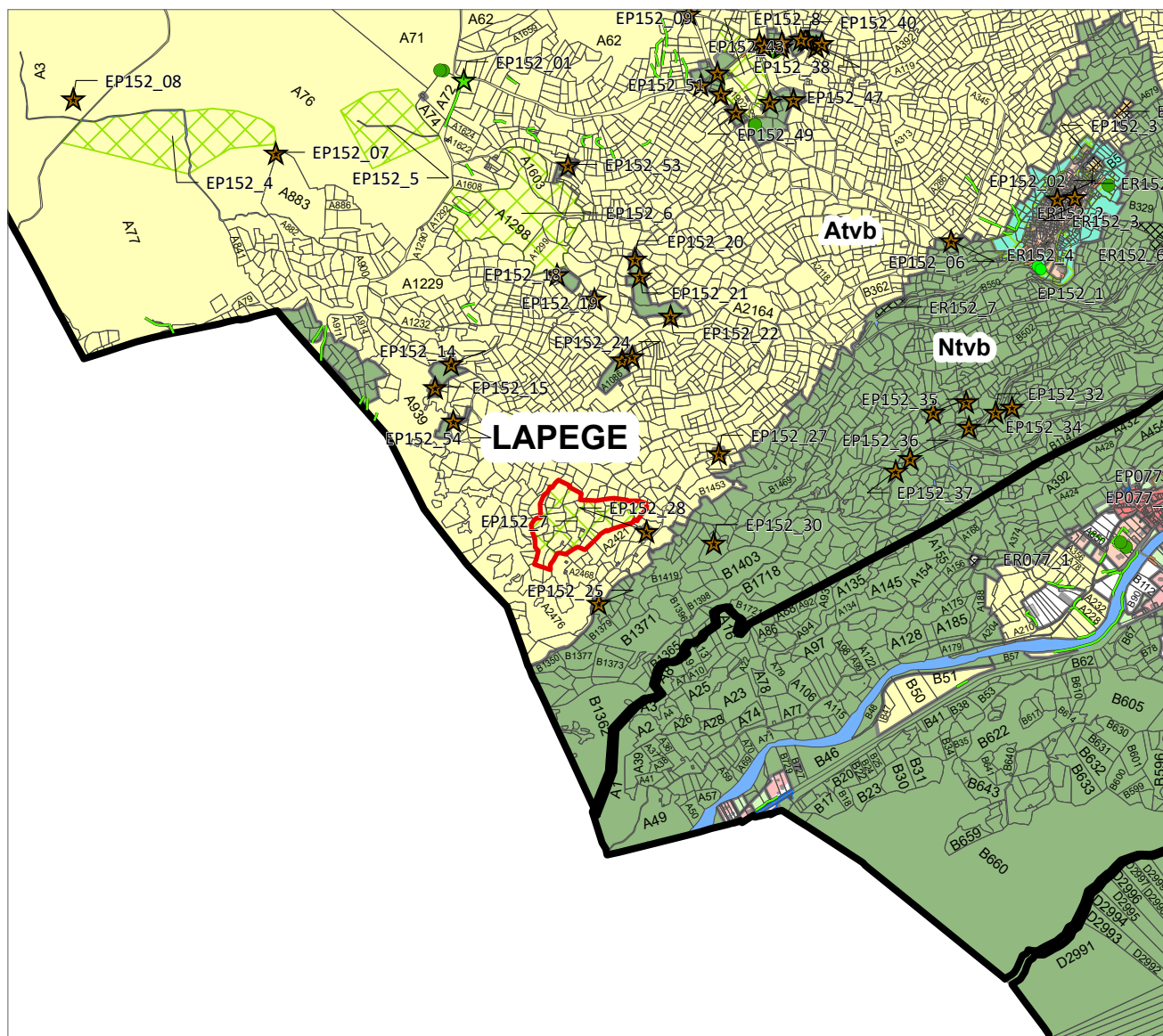
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_7

Commune : LAPEGE

Surface : 36624 m2

Libellé : Elément remarquable du paysage



Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- ⊠ Emplacement réservé
- ▭ Trame verte et bleue en zone urbaine



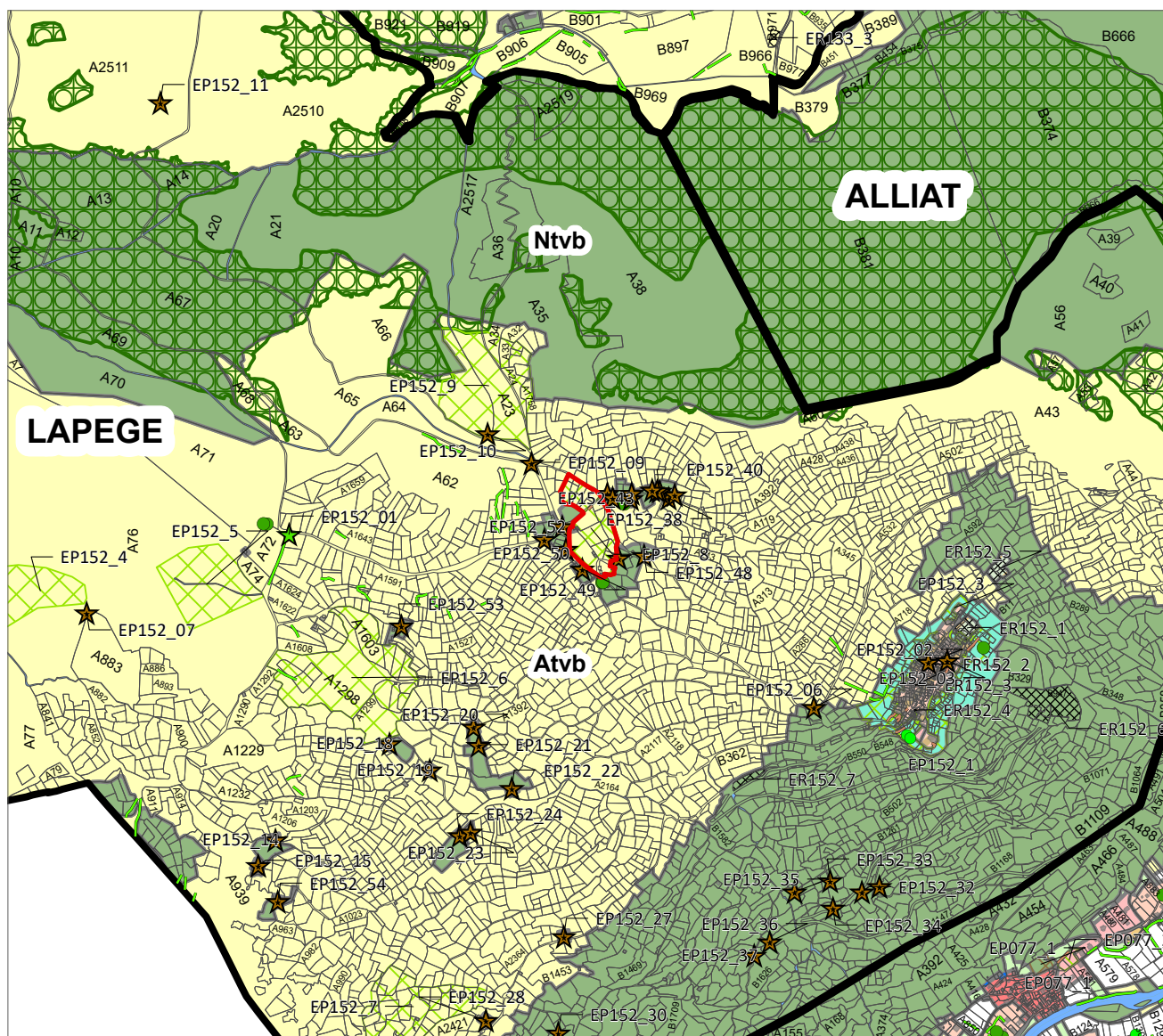
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_8

Commune : LAPEGE

Surface : 21470 m²

Libellé : Elément remarquable du paysage



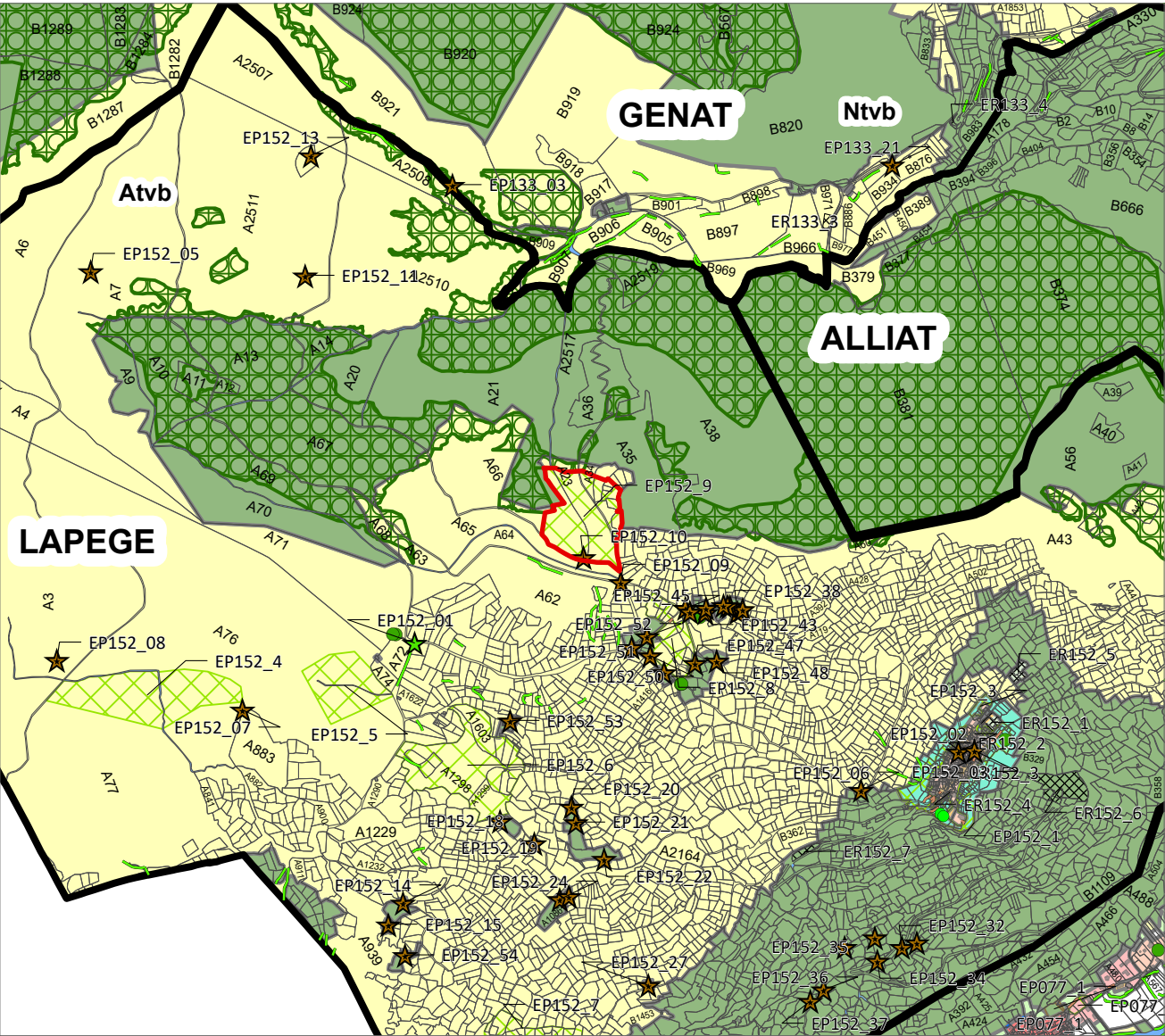
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- ⊠ Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP152_9
Commune : LAPEGE
Surface : 51200 m2
Libellé : Elément remarquable du paysage



Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Espace Boisé Classé (EBC) : forêts anciennes protégées
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



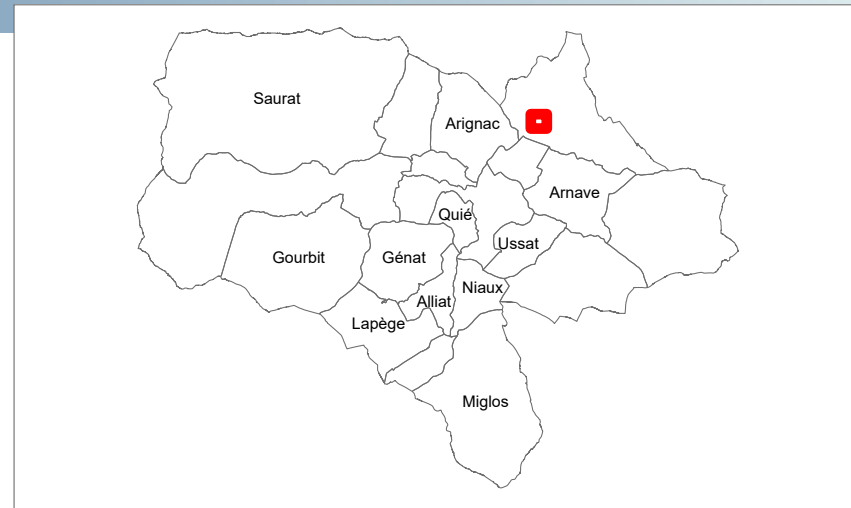
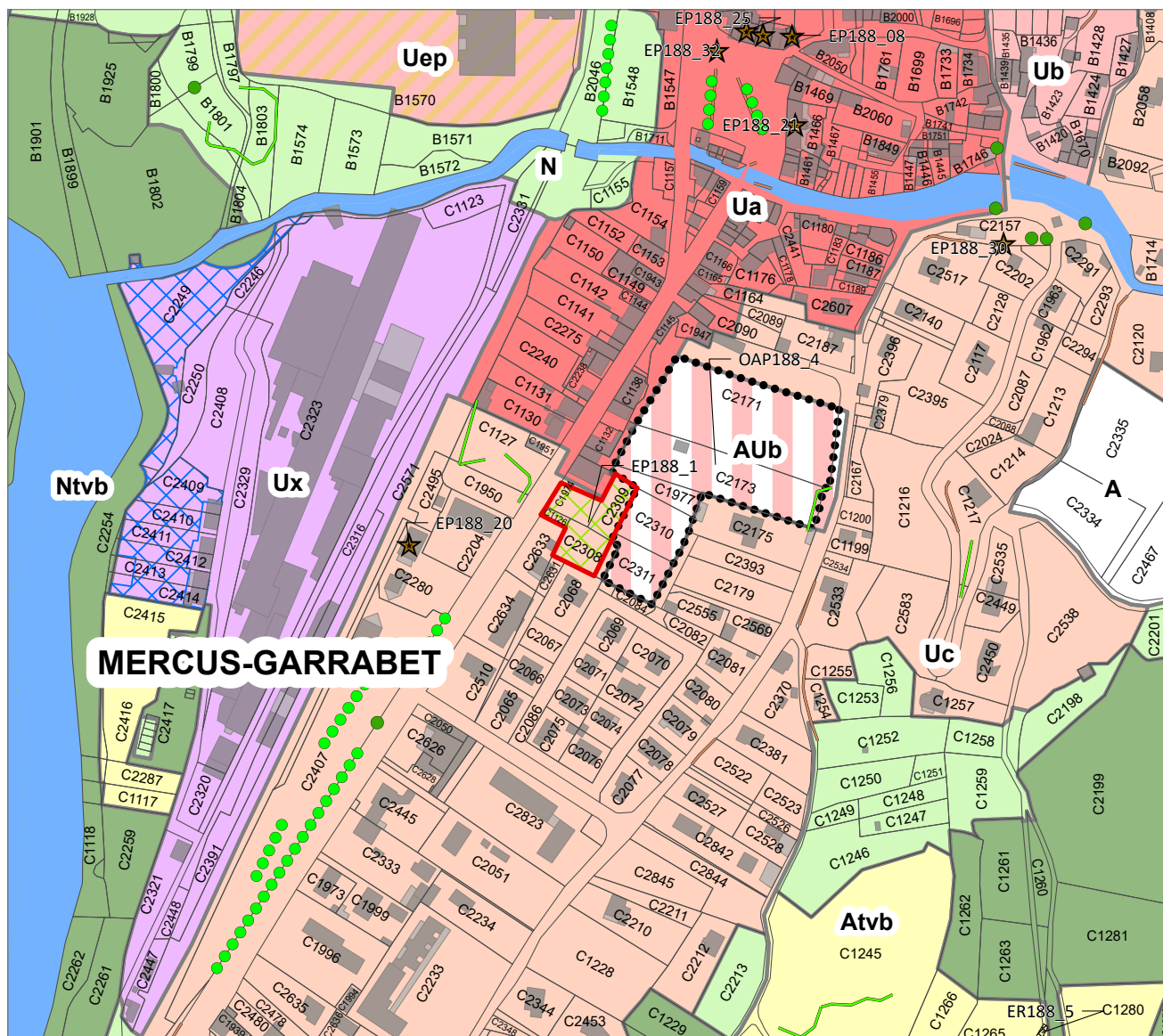
Identité des Eléments remarquables du paysage

Numéro : EP188_1

Commune : MERCUS-GARRABET

Surface : 1436 m2

Libellé : Parc arboré



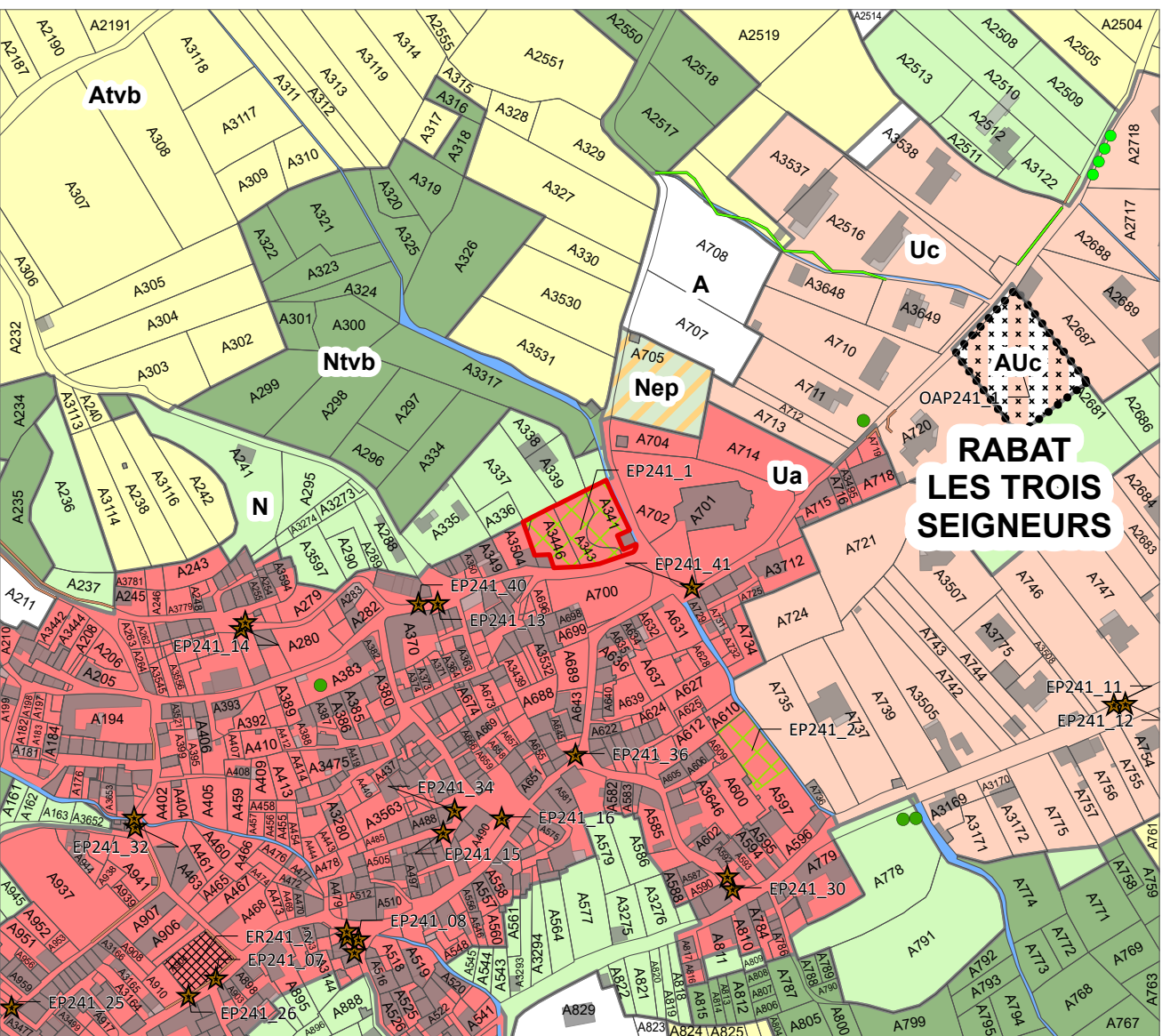
Légende

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- OAP
- Elément remarquable du paysage (L151-23)
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue en zone urbaine



Identité des Eléments remarquables du paysage	
Numéro :	EP241_1
Commune :	RABAT LES TROIS SEIGNEURS
Surface :	1277 m2
Libellé :	Jardin remarquable

Libellé : Jardin remarquable



Légende

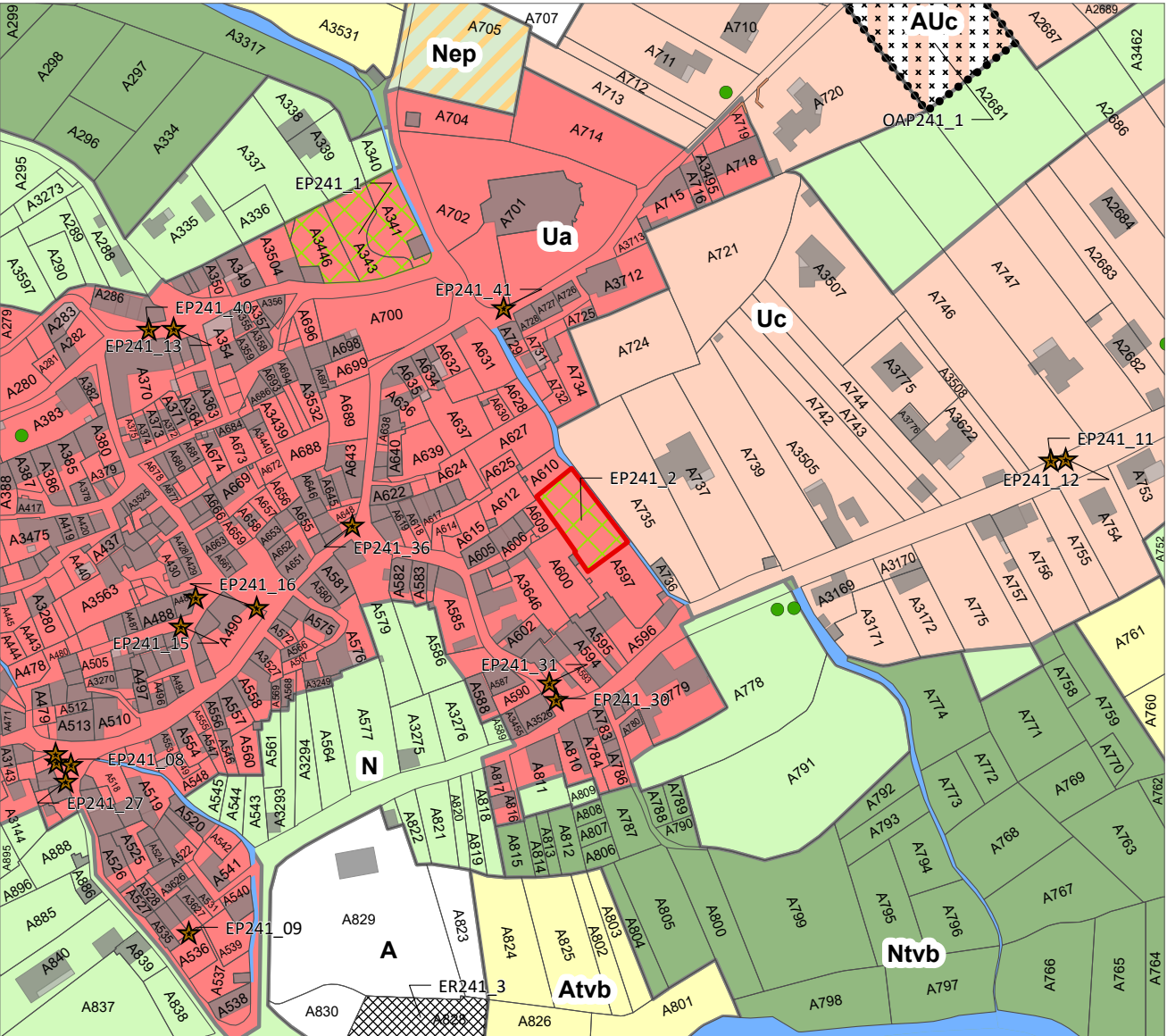
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- 🏡 OAP Servitude de résidences principale (art. L 151-14-1 CU)
- 🟩 Elément remarquable du paysage (L151-23)
- 🚧 Emplacement réservé

- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Elément remarquable du paysage
- Elément remarquable du paysage
- ☛ OAP Servitude de résidences principale (art. L 151-14-1 CU)
- ☒ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- ☒ Emplacement réservé



Identité des Elements remarquables du paysage Numéro : EP241_2 Commune : RABAT LES TROIS SEIGNEURS Surface : 542 m2 Libellé : Verger

Libellé : Verger



Légende

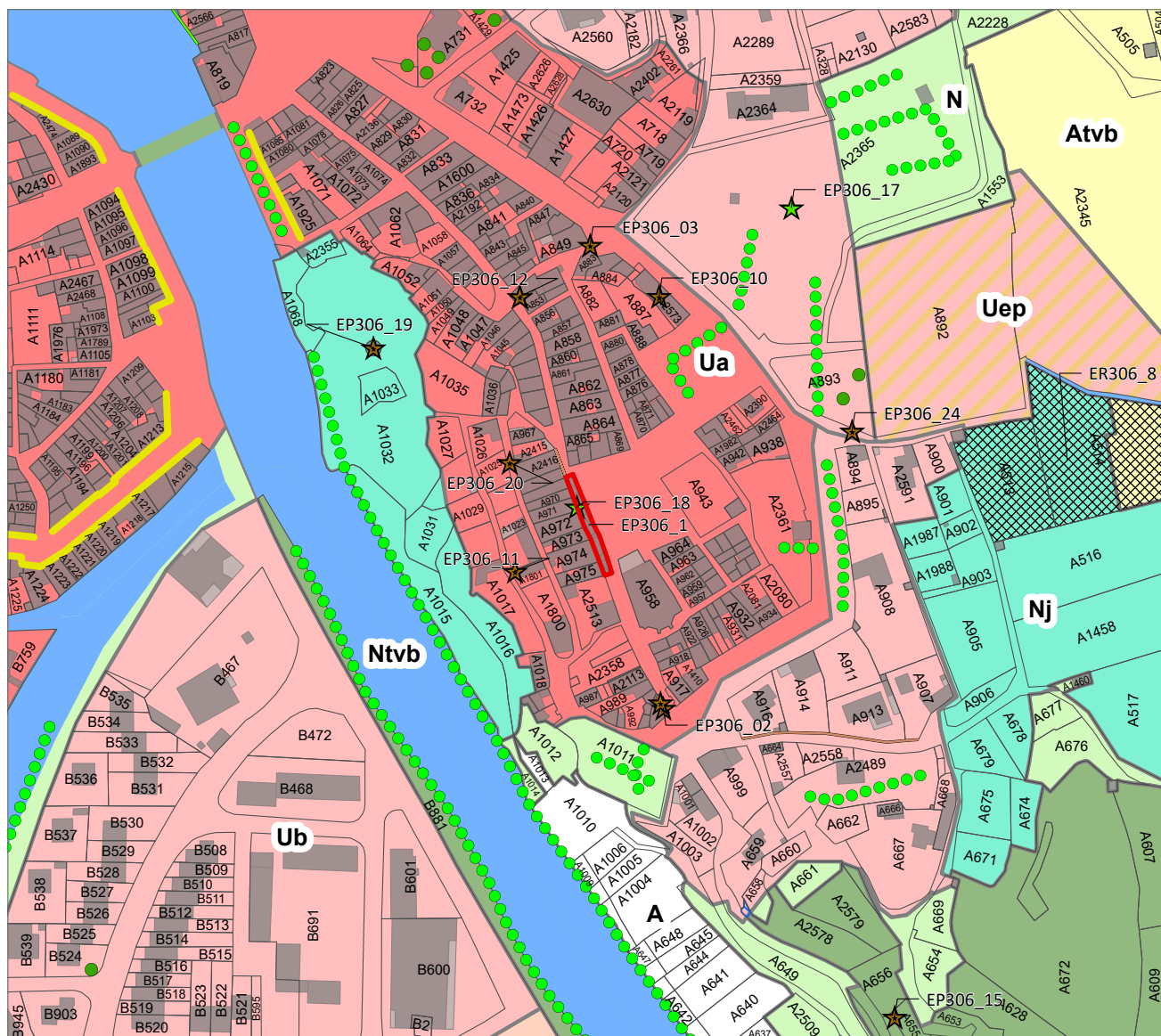
- ★ Elément remarquable du paysage (L151-19)
- Arbre remarquable
- Elément remarquable du paysage
- ⬛ OAP Servitude de résidences principale (art. L 151-14-1 CU)
- ▭ Elément remarquable du paysage (L151-23)
- ⊠ Emplacement réservé

-  Elément remarquable du paysage (L151-19)
-  Arbre remarquable
-  Elément remarquable du paysage
-  OAP Servitude de résidences principale (art. L 151-14-1 CU)
-  Elément remarquable du paysage (L151-23)
-  Emplacement réservé



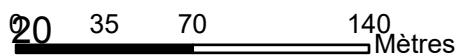
Identité des Eléments remarquables du paysage	
Numéro : EP306_1	
Commune : TARASCON-SUR-ARIEGE	
Surface : 183 m2	
Libellé : Couverts Porte d'Espagne	

Libellé : Couverts Porte d'Espagne



Légende

- ★ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ★ Élément remarquable du paysage (L151-23)
- Arbre remarquable
- Linéaire commerciale
- Aligement d'arbres
- Élément remarquable du paysage
- Élément remarquable du paysage
- ☒ Élément remarquable du paysage (L151-19)
- ☒ Emplacement réservé
- ▢ Trame verte et bleue en zone urbaine



Source : DGFIP 2025 et IGN
version arrêtée - 19 février 2026